



## **COMPTE-RENDU**

### **COMITÉ EXÉCUTIF Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC)**

**Mardi 30 mai 2017 de 10.30 h à 13 h  
Opéra Ambassador Hotel  
16 Boulevard Haussmann, Paris 75009**

**Président : Iván López**

**Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia**

#### **1. Bienvenue**

Le président du LDAC, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux assistants et les invite à se présenter, en indiquant leur statut (membre ou observateur), ainsi que l'organisation qu'ils représentent. En dernier lieu, il demande au Secrétariat d'informer au sujet des excuses pour les absences et les délégations de vote reçues.

Mme M<sup>a</sup> José Cornax (OCEANA), Mme Sandra Sanmartín (EBCD), M. Julio Morón (OPAGAC), M. Juan Pablo (ANABAC) et M. Francisco Portela (Vianapesca) ont excusé leur absence.

#### Délégation de vote :

- Mme Sara Fröckling (Swedish Society for Nature Conservation) délègue son vote à Mme Béatrice Gorez (CFFA-CAPE).
- M. Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) délègue son vote à M. Juan Manuel Liria (CEPESCA/FEOPE).

*La liste complète des participants est incluse dans l'Annexe I.*

Après avoir compté le nombre de membres présents et de membres représentés par un vote délégué, il est informé que, conformément à l'article XXIV des statuts du LDAC, le quorum minimum (majorité simple de membres présents ou représentés) pour l'adoption de décisions a été atteint.

#### **2. Lecture et approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de cette réunion est approuvé sans aucune modification.

#### **3. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente (à Madrid le 23 novembre 2016)**

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé, en y ajoutant les commentaires de M. Björn Stockhausen à la suite de ses propres interventions.

## 4. Rapport des Groupes de Travail (avril 2017)

### 4.1. Présentation des progrès et actions en attente dans les groupes de travail

#### Groupe de travail 1 – Pêcheries de thonidés et leurs ORGP

Le président du GT1, M. Michel Goujon, résume les actions les plus significatives du groupe :

- ICCAT (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique) : le GT1 attendra jusqu'à recevoir l'information du Conseil Scientifique et envisagera la possibilité d'émettre un avis après la réunion de la Commission européenne avec les parties prenantes et avant la prochaine réunion du GT1 au mois d'octobre.

- CTOI (Commission des Thons de l'Océan Indien) : le groupe attendra de recevoir de la Commission européenne le document de position du Conseil qui contient une série de propositions et de priorités de négociation. Ce document a été débattu par le Conseil le 6 avril et servira comme base de préparation pour la 21<sup>e</sup> session annuelle de la CTOI qui se tiendra à Yogyakarta pendant la semaine du 22 mai 2017. Le LDAC va évaluer la possibilité d'élaborer un avis et demander une réunion préparatoire avec l'unité MARE B2.

- SWIOFC (Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien) : un suivi sera fait des résultats de la réunion du Groupe de Travail technique de la SWIOFC sur les conditions d'accès des flottes étrangères aux pêcheries de thon dans les ZEE des pays côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien. Une évaluation sera faite du degré d'attention ou influence de l'avis envoyé au nom de la délégation du LDAC suite à la réunion de consultation de la CTOI/Smartfish avec les parties prenantes tenue le 16 mars aux Seychelles.

- DCP – Dispositifs de concentration de poissons : à ce sujet, trois présentations ont été faites par Josu Santiago (SECOFAD/AZTI), Raúl García (WWF) et Sandra Jen (PEW). Le Secrétariat et les membres intéressés continueront de recueillir l'information pertinente sur cette question et participeront aux réunions qui abordent ce sujet quand il leur sera possible comme, par exemple, la réunion inter-ORGP sur la connaissance et gestion des DCP, qui se tiendra du 19 au 21 avril à Madrid.

En fonction de l'information qui sera recueillie et des progrès au sein des ORGP, la possibilité d'élaborer un document de position spécifique sera évaluée, pour compléter la publication précédente du LDAC qui remonte à 2012. Ce document devra inclure une proposition avec un ensemble de mesures (« *toolbox* ») comme l'augmentation de la couverture d'observateurs, l'amélioration du recueil de données scientifiques (évaluation des espèces cible et captures accessoires, modèles de distribution et migrations à travers des programmes de marquage, etc.), ainsi que les nouveautés technologiques et opérationnelles (contribution des DCP à l'efficacité des captures, progrès avec les matériaux et évaluation de leur impact sur l'environnement marin).

Pour conclure, il informe qu'une réunion s'est tenue avec le responsable de l'unité des accords de pêche de la DG MARE, M. Jessen, qui a affirmé qu'il sera le négociateur principal pour les réunions annuelles de l'ICCAT et de la CTOI.



- Commentaires

Le président, M. Iván López, indique que la DG MARE dispose de très peu de personnel pour aborder beaucoup de sujets. C'est pour cela qu'il estime que nous devons coopérer plus afin de leur permettre d'utiliser leur personnel de la façon la plus efficace et correcte possible. Il lui semble qu'il s'agit d'un exercice de réflexion dont les présidents et vice-présidents des GT doivent tenir compte.

En ce qui concerne l'avis de l'ICCAT, Mme Béatrice Gorez, de CFFA-CAPE, souligne la priorité d'impulser la pêche durable, en expliquant de manière détaillée les techniques à utiliser pour y parvenir.

Le président, M. Iván López, manifeste son accord avec Mme Gorez. Il estime que nous devons impulser plus nos opinions.

### **Groupe de Travail 2 – Pêcheries de l'Atlantique nord, Accords de pêche et ORGP**

La Présidente du GT2, Mme Jane Sandell, résume les actions les plus significatives du groupe :

- Accord UE - Norvège : le LDAC s'adressera à la Commission européenne pour que celle-ci demande urgemment à la Norvège d'effectuer des traductions officielles en anglais de la législation norvégienne en matière de gestion des pêches et de mesures techniques de conservation qui concernent la flotte communautaire. Il existe actuellement une situation d'incertitude juridique et de traitement discriminatoire qui entraîne de graves risques de manquement des normes pour les flottes de l'UE à cause du manque de compréhension du texte.

- Accord UE - îles Féroé : la flotte pélagique a lancé un appel à la Commission pour qu'elle refuse une consultation au cours de cette année sur les accords d'accès pour les stocks de pélagiques et, en particulier, pour le maquereau, car l'accès au marché est plus problématique pour la flotte communautaire que celle des Féroé.

- Pêche du crabe des neiges à Svalbard : un suivi sera fait de la procédure diplomatique et des négociations engagées entre le Commissaire Vella de la DG MARE et le Ministre norvégien de la pêche, du commerce et des affaires européennes, afin d'essayer de résoudre cette situation par l'obtention d'un engagement acceptable pour les deux parties.

Le Secrétariat tiendra ses membres au courant de la décision judiciaire concernant la situation du bateau « *Senator* », qui se trouve actuellement retenu dans un port norvégien, alors qu'il exerçait ses droits de pêche pour le crabe des neiges avec une licence de pêche valable émise par la Lettonie après l'entrée en vigueur en janvier du Règlement CE sur les possibilités de pêche de l'UE, qui avait été adopté en décembre 2016. Le GT2 défend les droits légitimes de la flotte communautaire ayant une licence pour pêcher le crabe des neiges à Svalbard et continuera de faire pression sur la Commission pour qu'elle se montre ferme sur l'interprétation du Traité de Paris. Il est ainsi souligné le besoin de parvenir à une plus grande cohérence et connexion entre la DG Pêche (MARE) et la DG Commerce (TRADE).



- Organisations des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest - NAFO :

L'Unité B2 remettra au Secrétariat une réponse sur la clause de rétroactivité concernant le Règlement délégué CE qui sera approuvé prochainement avec une dérogation de l'obligation de débarquement pour les pêcheries NAFO.

Le Secrétariat fera circuler suffisamment à l'avance le document provisoire du Règlement délégué de l'UE visant à abroger l'obligation de débarquement pour les pêcheries de la zone de réglementation de la NAFO, afin de recueillir tout éventuel commentaire et pouvoir ainsi envoyer ensuite un retour d'information à la Commission.

Le Secrétariat révisera chaque semaine les consultations de nouveaux interlocuteurs directement incluses dans le Registre de Transparence, dans le cadre de la consultation publique pour une « Meilleure Réglementation ».

Au cours des prochaines réunions, Mme Jane Sandell, de NFFO, tiendra au courant les membres du GT2 du progrès et des résultats du test de sélectivité britannique pour les navires commerciaux qui utilisent une maille pour la pêche au chalut du cabillaud 3M.

Le GT2 a insisté à la Commission sur le besoin existant pour que le groupe de travail sur la sélectivité, les captures accessoires et les rejets, ainsi que le Comité scientifique présentent une recommandation sur un protocole validé que les flottes puissent utiliser.

- Application de l'obligation de débarquement : pêcheries NAFO et NEAFC :

Le Secrétariat du LDAC sera en contact avec ses homologues du CIEM dans le but d'éclaircir le contenu et le progrès de la demande de conseil remise par la NEAFC en 2016 au sujet de l'état des stocks d'eau profonde. Le Secrétariat révisera ensuite sa propre demande visant à améliorer les connaissances sur la biologie et les données de rejets des stocks d'eau profonde pour établir une base d'évaluation des possibles répercussions de l'obligation de débarquement pour la flotte communautaire pour les espèces qui ont des limites de captures dans la zone de réglementation NEAFC. Le document provisoire révisé sera distribué au GT2 pour que ses membres puissent présenter leurs commentaires et le Comité exécutif puisse ensuite l'approuver.

En ce qui concerne la recommandation de NAFO, M. Juan Manuel Liria, de FEOPE/CEPESCA, signale que pour l'instant ils ne disposent d'aucune information. Le Conseil scientifique débute en juin et aucun rapport officiel n'est prévu jusqu'au milieu ou la fin du mois de juillet. Il estime qu'il faudra donc préparer l'avis en peu de temps.

Le Président, M. Iván López, souligne l'importance de la création d'un groupe de rédaction, afin d'anticiper le travail le plus possible, puisque l'avis de NAFO est très important pour la CE.

Mme Lise Johnsen, de DPPO, commente que le CIEM émet généralement ses avis scientifiques sur le stock de capelan au mois de mai. Pourtant, cette année ceci n'a pas été le cas et elle souhaite recevoir des explications à cet égard. De même, la Commission européenne devrait informer le LDAC au sujet des répartitions de quotas de ce stock avec le Groenland et la Norvège.



Le Président, M. Iván López, pense qu'il faut faire un suivi sur cette question.

### **Groupe de Travail 3 – Organisations internationales et autres ORGP**

Le Président du GT3, Sr. José Antonio Suárez-Llanos, résume les actions accordées :

- Atlantique Sud-Ouest (FAO Zone 41) : il sera demandé à la Commission d'éclaircir la proposition de la SEAFO concernant l'évaluation de l'extension de la portée territoriale de la Convention et sa juridiction sur l'Atlantique Sud-Ouest (zone FAO 41). La possibilité de préparer un avis préliminaire sera étudiée, pour soutenir la gestion de cette zone dans le cadre d'une ORGP (existante ou de nouvelle création), afin d'aborder des questions comme les transbordements en haute mer, la protection des écosystèmes marins vulnérables, ou la gestion et le contrôle de la capacité de pêche.

- Organisation des Nations Unies (ONU) : Objectif de Développement Durable 14 et BBNJ :  
Le GT3 contribuera avec ses idées au document de positionnement que présentera une délégation du LDAC au cours de la réunion préparatoire avec la Commission européenne sur la Conférence de l'ONU sur la mise en application de l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD14), qui se tiendra au mois de juin à New York.

La Commission communiquera au LDAC les résultats du 3<sup>e</sup> Comité de Négociations pour l'obtention d'un traité règlementant la biodiversité dans les eaux au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ).

Dans les forums internationaux où participe le LDAC (FAO, COFI, ONU, etc.), il sera rappelé la responsabilité des États de pavillon d'adopter les normes nationales pour mettre en œuvre la Résolution 61/105 de l'ONU pour la conservation des écosystèmes marins vulnérables en haute mer, en ligne avec l'avis envoyé en mai 2016. L'Institut espagnol d'Océanographie (IEO) a réalisé un grand effort pour cartographier les fonds marins et l'UE a adopté un règlement qui est en vigueur et est respecté par la flotte communautaire.

- Situation des ports du Chili : il sera encore demandé qu'au cours des négociations avec le Chili, il soit exigé de lever l'interdiction d'accès à ses ports pour les débarquements et les transbordements d'espadon effectués par la flotte européenne. Il est ainsi fondamental de lier la politique commerciale à ces questions de pêche. En outre, il faudra se montrer attentif à l'évolution du Chili en matière de participation dans la CITT, et il sera demandé un statut PNCC (partie non-contractante coopérante) au vu de la prochaine réunion annuelle qui se tiendra à la mi-juillet au Mexique.

Il sera demandé à la Commission de nous tenir informés sur ces questions.

- Investissements de pêche dans des pays tiers : Accords de coopération publique-privé  
M. Suárez-Llanos rappelle qu'ARVI a publié de nombreux rapports et études sur les avantages des investissements de pêche avec du capital communautaire dans des pays tiers comme la Namibie ou l'Argentine, aussi bien du point de vue économique et social, que celui du travail.

Mme Béatrice Gorez, de CFFA-CAPE, souligne l'importance de compter sur un cadre transparent pour le développement des investissements mixtes, surtout pour les accords privés. En outre, elle signale que quand le Groupe de Commerce et Travail de l'ONU (CNUCED) cite le commerce international, il fait aussi référence au commerce interrégional,



les questions concernant l'alimentation et la sécurité alimentaire étant fondamentales. En dernier lieu, elle demande d'étudier au détail le cas du Sénégal, où il existe une certaine concurrence ou conflit pour les ressources halieutiques entre les flottes industrielles étrangères et les flottes artisanales africaines. Elle signale aussi le cas du Libéria, où il s'avère nécessaire d'améliorer le contrôle de la gouvernance et de la pêche INDNR.

Le Président, M. Iván López, met l'accent sur l'importance de transférer le savoir-faire apporté par ces investissements de pêche et de mieux communiquer leur valeur pour créer de la richesse et des postes de travail dans un pays tiers. Cet aspect doit être étudié d'une façon plus approfondie.

M. Raúl García, de WWF, estime qu'il nous manque d'ajouter la dimension de la coopération au développement. Il cite comme exemple des projets de cogestion pour les stocks de poulpe du Sénégal, où des situations positives ont été relevées comme les avantages découlant de la création de valeur ajoutée dans la chaîne de commercialisation. Il lui semble qu'il serait très positif que le LDAC analyse les conditions de travail, ainsi que les conditions économiques et sociales de différents pays sur la base de cas concrets.

Le Président, M. Iván López, manifeste son accord avec l'idée présentée par M. García.

#### **Groupe de Travail 4 – Accords bilatéraux de pêche avec des pays tiers**

En l'absence du Président du GT4, M. Julio Morón, c'est la Vice-présidente, Mme Béatrice Gorez, qui résume les sujets les plus importants abordés par le groupe de travail :

- Accords de pêche de l'UE avec des pays tiers (APD) : L'unité des Accords de pêche de la DG MARE s'est engagée à réviser la méthodologie des évaluations *ex-ante* et *ex post* des accords de pêche afin d'ajouter un résumé exécutif de l'utilisation du soutien sectoriel d'une manière cohérente et de créer des fiches-pays des projets en cours financés avec le budget de l'UE pour le développement et le soutien sectoriel.

M. Berck, de la Commission, a encouragé le LDAC pour qu'il organique un groupe d'approche spécifique sur l'utilisation du soutien sectoriel pour les APD, avec des exemples concrets d'investissements dans des projets concernant les infrastructures et le développement de communautés côtières.

- Coopération pour le développement dans des pays tiers / communautés locales :

Mme Gunilla Grieg a fait une présentation sur l'atelier de la Commission de l'océan Indien (COI) / Smartfish sur la mise en œuvre des directrices volontaires de la FAO pour les pêcheries à petite échelle. Elle a suggéré que le GT4 du LDAC puisse inclure dans ses débats les questions d'égalité de genre en rapport avec le soutien sectoriel des APD, ainsi que la fonction et le rôle des femmes pour impulser le développement local des communautés de pêche. Elle propose de partager une étude menée par l'Agence maritime suédoise sur ce sujet pour dix APD.

- DG DEVCO : présentation du projet PESCAO : le LDAC suivra de près l'évolution du projet PESCAO qui vise à améliorer la gouvernance de la pêche, la gestion et le contrôle (SVC) en Afrique de l'Ouest. Il est prévu que la convocation de propositions financée par le Fonds européen de développement soit bientôt publiée. Le LDAC offrira son aide à la COMHAFAT



pour s'impliquer dans la mesure du possible dans le développement d'actions ou d'initiatives concrètes dans la région, quand ce projet sera mis en œuvre et divisé en paquets de travail.

### **Groupe de Travail 5 – Questions transversales**

En l'absence de la Présidente du GT5, Mme M<sup>me</sup> José Cornax, c'est le Vice-président, M. José Carlos Castro, qui résume les actions accordées par le groupe de travail :

- Droits du travail, droits humains et conditions décentes de travail dans la pêche : M. Juan Manuel Trujillo enverra au Secrétariat du LDAC un rapport de l'OIT publié récemment sur la situation des droits du travail en Thaïlande.

- Lutte contre la pêche INDNR et contrôle d'accès au marché communautaire : l'avis provisoire rédigé par la coalition d'ONG a été élaboré. Ce texte demande l'obligation de compter avec le numéro de l'OMI pour les navires non communautaires qui commercialisent dans le marché communautaire leurs produits issus de la pêche.

- Initiative de Transparence de Pêche (FiTI): Le Secrétariat de FiTI a réalisé une présentation. Au cours des prochaines réunions, le LDAC continuera d'informer sur les progrès de FiTI, y compris les conclusions de la 2<sup>e</sup> Conférence annuelle qui se tiendra à Bali le 27 avril.

Le Secrétariat du LDAC participera dans FiTI afin d'identifier des candidats du secteur européen de la pêche qui puissent occuper les places vacantes comme membres du conseil exécutif de FiTI. En outre, le Secrétaire participera en qualité d'observateur lors de futures réunions de FiTI, s'il existe un mandat clair et explicite des membres.

Le Secrétariat attendra jusqu'à ce que la Commission fournisse l'information concernant sa position officielle sur FiTI, afin de faire un suivi de la réponse à l'avis qui établissait que la Commission adopterait une décision à ce sujet en début d'année.

- Gouvernance internationale des océans et des mers : Le rapport de WWF demandé à une agence de consultance externe au sujet de l'évaluation préliminaire (trois ans) de l'application externe de la PCP sera distribué dès qu'il sera disponible.

- Veto au transport de requins par des compagnies maritimes : Cepesca, Europêche et WWF enverront leurs arguments par écrit afin de préparer une lettre provisoire pour demander à la Commission de chercher une solution immédiate par voie diplomatique entre toutes les parties prenantes pour résoudre ce problème. Le Secrétariat et les membres les plus concernés feront le suivi des différentes réunions qui abordent ce sujet, aussi bien du point de vue national (Espagne et Portugal) que communautaire (Bruxelles).

#### **4.2. Approbation par le Comité exécutif des recommandations des groupes de travail**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, indique que les documents soumis à adoption ont été transmis aux membres. La version qui leur a été remise est la version finale avec les changements et les commentaires signalés lors du processus de consultation.



- **Avis du LDAC concernant l'exigence du numéro OMI pour les importations de produits de la mer dans l'UE provenant de bateaux non communautaires (GT5)**

#### **DÉCISION :**

**L'avis provisoire est adopté avec la correction par M. Juan Manuel Liria de FEOPE/CEPESCA de l'erreur présente dans la version espagnole.**

- **Avis conjoint MAC – LDAC sur l'amélioration de l'application du règlement INDNR (GT5)**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, résume le travail du LDAC à ce sujet. Cet avis découle d'une réponse de la Commission. Une « *task force* » de membres des deux CC a été créée dans le but de rédiger une première version, qui a été circularisée de façon simultanée parmi les membres du GT5 du LDAC et du GT2 du MAC, qui sont les organes compétents pour aborder cette question. En outre, il est indiqué que le MEDAC souhaiterait aussi s'unir à cet avis, sans apporter aucune modification.

**DÉCISION : l'avis sur la lutte contre la pêche illicite est approuvé à l'unanimité.**

Mme Irene Vidal, d'EJF, remercie les secrétariats du MAC et du LDAC pour leur effort de coordination à ce sujet. Elle estime qu'il faudrait élaborer plus d'avis conjoints et suggère la possibilité d'établir un protocole spécifique à cet égard.

- **Demande à la Commission de l'avis du CIEM sur les espèces d'eau profonde (GT2)**

M. Juan Manuel Liria, de FEOPE/CEPESCA, indique que cette demande au CIEM est liée aux espèces d'eau profonde qui peuvent être des stocks à quota limitant (« *choke species* »). De même, il estime qu'il est important de se positionner et d'obtenir de leur part des solutions à la problématique qui en découle.

M. Björn Stockhausen, de *Seas at Risk*, signale qu'il n'a aucune objection à ce sujet mais il souhaiterait connaître la période de temps et les espèces spécifiques qui devraient être incluses.

Le Président, M. Iván López, propose que le texte recueille les deux questions de M. Stockhausen.

**Le texte est approuvé avec les corrections et les indications suggérées par M. Stockhausen.**

#### **5. Gouvernance internationale et développement durable**

- **Élaboration d'un avis en réponse à la communication de la Commission**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, explique l'importance de considérer la cohérence entre la croissance bleue et la pêche durable. Il souligne son inquiétude face au nombre réduits de débats qui ont lieu sur la gestion de la pêche et la conservation marine en rapport avec la consultation sur la gouvernance internationale des océans. En outre, il ajoute un point important sur les droits sociaux et du travail des travailleurs de la pêche en mer ou





en eaux intérieures, ainsi que la sécurité alimentaire, sans oublier les économies côtières dépendantes de la pêche, qui sont des points qui devraient aussi être considérés comme des piliers de la durabilité économique et sociale.

Ensuite, il énumère de façon résumée les 14 actions identifiées par la communication sur la « Gouvernance internationale des océans : un agenda pour l'avenir de nos océans » :

- Action 1 : remplir les lacunes ou les vides existants dans le cadre de la gouvernance internationale des océans.
- Action 2 : encourager la gestion régionale de la pêche et la coopération dans des zones océaniques clé afin de résoudre les déficiences régionales en matière de gouvernance.
- Action 3 : améliorer la coordination et la coopération entre les organisations internationales et mettre en place des associations d'océans pour les gérer.
- Action 4 : créer des capacités.
- Action 5 : garantir la sécurité et la protection des mers et océans.
- Action 6 : appliquer l'accord COP 21 et atténuer l'impact nuisible du changement climatique sur les océans, les côtes et les écosystèmes.
- Action 7 : combattre la pêche illicite et renforcer la gestion durable des ressources alimentaires des océans à l'échelle mondiale.
- Action 8 : interdire les subventions nuisibles pour la pêche.
- Action 9 : lutter contre les déchets marins et la « mer de plastique ».
- Action 10 : encourager la planification de l'espace maritime à l'échelle mondiale.
- Action 11 : atteindre l'objectif mondial de protéger 10% des zones marines et côtières, et encourager la gestion efficace des zones marines protégées.
- Action 12 : établir une stratégie cohérente de l'UE sur l'observation des océans, l'obtention de données et la comptabilité marine.
- Action 13 : renforcer l'investissement en science et innovation « bleues ».
- Action 14 : encourager la recherche, l'innovation et les associations scientifiques internationales sur les océans.

- **Préparation de la position du LDAC pour la Conférence des Nations Unies pour renforcer l'application de l'Objectif de Développement Durable 14 (à New York du 5 au 9 juin)**
- **Engagements et messages clé de la conférence « Our Ocean » (à Malte le 5 et 6 octobre)**

M. Alexandre Rodríguez, du LDAC, indique qu'il sera présent à la conférence de Malte. Il signale qu'il serait très positif d'identifier des membres actifs qui vont aussi y participer, dans le but d'engager un débat dans les différents groupes de travail du LDAC. Il souligne que si un engagement veut être présenté au cours de la conférence, ceci doit être fait avant la fin du mois de juillet.

M. Marc Ghiglia, de CNPMM, signale qu'à son avis il serait très positif que le LDAC élabore un avis sur cette question.

Par ailleurs, M. José Antonio Suárez-Llanos, président de groupe de travail et représentant de ANAMER/ANAPA/ACEMIX, explique qu'il fera parvenir au LDAC le rapport réalisé par ARVI, intitulé « flotte industrielle versus flotte artisanale : mythes et réalités ».



## 6. Intérêt et participation du LDAC à des projets et initiatives externes

- **Projet FARFISH - Horizon 2020 (CETMAR/LDAC)**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général, indique que la réunion inaugurale (« *kick-off* ») se tiendra à Vigo dans deux semaines. Elle permettra de détailler les lignes directrices du projet, distribuer les actions à entreprendre entre les partenaires et adopter un plan stratégique. Il s'agit d'un projet ambitieux, avec de nombreux cas d'étude de pêcheries dans les ZEE d'états côtiers africains et en eaux internationales, avec des évaluations externes de diagnostics de la chaîne de valeur, la conception d'outils de simulation de scénarios de gestion, des études sur l'approche écosystémique, etc. Il encourage les membres pour qu'ils envoient leurs propositions et idées de cas d'étude possibles qui pourraient être inclus dans le projet, car certains sont encore en attente d'une prise de décision définitive.

M. Raúl García, de WWF, signale que ce projet pourrait être très positif pour les pays en développement. Il propose d'envoyer au LDAC les cas d'étude effectués par WWF sur le poulpe de Sénégal.

- **Convocations d'études de la DG MARE (FEAMP)**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général, informe que, depuis la réunion précédente, le Secrétariat n'a détecté aucune convocation intéressante pour des études *ad hoc*.

- **Projet PESCAO (DG DEVCO)**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, signale qu'un suivi sera fait sur ce projet, ainsi que pour le programme de contrôle et de sécurité maritime dans le Golfe de Guinée.

Mme Béatrice Gorez, de CFFA-CAPE, indique qu'à son avis, il convient de se montrer cohérent entre les avis, en y ajoutant des cas concrets. Elle met l'accent sur l'importance de la cohérence entre les différentes politiques et le fait que l'UE doit être un exemple à suivre dans le domaine de la gouvernance internationale.

- **Projet de gouvernance de pêche (Union africaine - IBAR)**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, indique qu'aucune nouvelle information particulière sur ce sujet n'a été reçue.

## 7. Divers

Aucun autre sujet n'est abordé.

**La réunion est clôturée à 13.30 h.**



## **ANNEXE I**

### **Liste des participants Comité Exécutif Conseil Consultatif de Pêche Lointaine Paris, le 30 mai 2017**

#### **Membres du Comité exécutif**

1. Iván López. PRÉSIDENT/CEPESCA
2. Juan Manuel Liria. FEOPE
3. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
4. Jan G. Larsen. Living Sea
5. Despina Symons. EBCD
6. Javier Garat. FEOPE
7. Juan Manuel Trujillo. ETF
8. Claus Ubl. DHV
9. José Carlos Castro. ANFACO-CECOPECA
10. Lise Johnsen. DPPO
11. Vanya Vulperhorst. OCEANA
12. Yvon Riva. ORTHONGEL
13. Irene Vidal. EJF
14. Luis Vicente. ADAPI
15. Sean O'Donoghue. KFO
16. Marc Ghiglia. CNPMEM
17. Gerard van Balsfoort. DPTFA
18. Björn Stockhausen. Seas at Risk
19. Raúl Garcia. WWF
20. Caroline Mangalo. CNPMEM

#### **Présidents des groupes de travail**

21. José Antonio Suárez-Llanos. ANAMER/PRÉSIDENT/ANAPA/ACEMIX
22. Michel Goujon. ORTHONGEL
23. Jane Sandell. NFFO

#### **Observateurs**

24. Francisco Mari. Bread for the World
25. Aivaras Labanauskas. Atlantic Fisheries Company
26. Frederic Le Manach. BLOOM
27. Katarina Sipic. CONXEMAR
28. Ingrid Kelling. International Pole & Line Foundation
29. Juana Parada. ORPAGU
30. Martine Aussems. CE
31. Alexandre Rodríguez. LDAC
32. Manuela Iglesias. LDAC
33. Marta de Lucas. LDAC